Réf. Farde e-Assemblées : 2603652

N° OJ : **60**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Horizon Europe.- TRANS-Lighthouses.- Adoption du "Consortium Agreement".

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 17 février 2022 (farde 2451651) d'autoriser la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, et en concertation avec l'Échevinat du Climat, à rejoindre la candidature de l'Université de Coimbra pour l'appel à projets Horizon Europe "Évaluer la sociopolitique des solutions basées sur la nature pour des communautés plus inclusives et résilientes" ;

Considérant la réponse favorable de la Commission européenne relative au dossier de candidature porté par le consortium du projet "TRANS-Lighthouses", piloté par l'Université de Coimbra, pour le montant total de subside demandé (350.000,00 EUR pour la Ville de Bruxelles) pour la réalisation de ce projet ;

Considérant la signature de l'Université de Coimbra du "Grant Agreement" (GA, convention de subside) sur la plateforme de la Commission européenne au nom du consortium du projet "TRANS-Lighthouses" ;

Considérant qu'une déclaration sur l'honneur a été signée par la Ville de Bruxelles via la plateforme de la Commission européenne précisant son engagement dans le processus de création du consortium du projet ;

Considérant que la recette du subside (350.000,00 EUR) a été inscrite au budget ordinaire de 2023 ;

Vu la décision n° 49 du Conseil en sa séance du 16 janvier 2023 (farde 2501705) d'adopter la convention de subside via le "Grant Agreement" relative à l'accession au consortium et à la subvention du projet européen "TRANS-Lighthouses" ;

Considérant le travail de préparation du Consortium Agreement réalisé par le consortium du projet dans les mois suivants la réponse favorable de la Commission européenne, auquel l'UO Climat et Ville en transition, mandatée par le Collège, a participé ;

Considérant que la signature de ce Consortium Agreement susmentionné est obligatoire pour que la Ville de Bruxelles puisse continuer à être un partenaire du projet et puisse obtenir le subside pour ce dernier ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention entre les membres du Consortium du projet TRANS-Lighthouses (Consortium Agreement).

Annexes :

Consortium Agreement EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Consortium Agreement traduit en FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)